

Terms and Conditions

The Library provides access to digitized documents strictly for noncommercial educational, research and private purposes and makes no warranty with regard to their use for other purposes. Some of our collections are protected by copyright. Publication and/or broadcast in any form (including electronic) requires prior written permission from the Library.

Each copy of any part of this document must contain there Terms and Conditions. With the usage of the library's online system to access or download a digitized document you accept there Terms and Conditions.

Reproductions of material on the web site may not be made for or donated to other repositories, nor may be further reproduced without written permission from the Library

For reproduction requests and permissions, please contact us. If citing materials, please give proper attribution of the source.

Imprint:

Director: Mag. Renate Plöchl

Deputy director: Mag. Julian Sagmeister

Owner of medium: Oberösterreichische Landesbibliothek

Publisher: Oberösterreichische Landesbibliothek, 4021 Linz, Schillerplatz 2

Contact:

Email: [landesbibliothek\(at\)ooe.gv.at](mailto:landesbibliothek(at)ooe.gv.at)

Telephone: +43(732) 7720-53100

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.¹⁾

Sofia, le 13 juin 1913.

En indiquant à Votre Excellence dans mon télégramme que du côté de la Bulgarie il y avait tendance à l'amélioration, je croyais encore que le principal danger d'un conflit venait de Sofia. Aujourd'hui c'est l'intransigeance de la Serbie qui rend la situation presque désespérée. M. Spalaikovitch vient de revenir de Belgrade et a fait connaître les décisions de son Gouvernement. Le roi Pierre Ier ne répondra pas au télégramme de l'Empereur de Russie et M. de Hartwig s'est chargé d'en exposer les raisons à Pétersbourg qui sont les suivantes: si l'arbitrage n'était pas entièrement favorable aux prétensions serbes le roi Pierre Ier abdiquerait en faveur de son fils et la Serbie ne pourrait pas accepter la décision de l'Empereur. Dans ces conditions, le Gouvernement serbe estime qu'il faut éviter de recourir à l'arbitrage, et, pour masquer sa dérobade, il propose à la Bulgarie la démobilisation immédiate et es-compte avec vraisemblance que celle-ci n'y consentira qu'après l'acceptation réciproque de l'arbitrage de la Russie. Le Ministre serbe a remis hier une note dans ce sens, il doit renouveler sa démarche demain, et, si dans ce délai de quarante-huit heures la proposition n'est pas acceptée sans réserves, il annonce qu'il retournera à Belgrade et que lundi les provinces occupées seront annexées. Il reconnaît lui-même que c'est une sorte d'ultimatum, et que dès maintenant le moindre incident provoquera la marche en avant des troupes serbes et le conflit. Cette attitude, qui sera interprétée comme une grave incorrection à l'égard de l'Empereur de Russie, ne peut s'expliquer, à mon avis, que si la Serbie, par une orientation nouvelle de sa politique, s'est déjà assuré la neutralité de l'Autriche et le concours de la Roumanie.

Panafieu.

Nr. 820.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.²⁾

Sofia, le 13 juin 1913.

Dans sa réponse à l'Empereur de Russie, le roi Ferdinand, après avoir déclaré formellement qu'il acceptait l'arbitrage prévu dans le

¹⁾ Livre Jaune 1912, II, Nr. 331.

²⁾ Livre Jaune 1912, II, Nr. 332.